

ISSN 1769 – 4000

N° 64 – SANTÉ et SÉCURITÉ n° 4

Sur www.fntp.fr le 9 décembre 2021 – [Abonnez-vous](#)

TRAVAUX A PROXIMITÉ DES RÉSEAUX ACTUALISATION DU QCM IPR

L'essentiel

À compter du 1^{er} janvier 2022, les questions du test QCM-IPR sont actualisées et complétées afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation et du risque électrique. Des ajustements ou précisions sont également intégrées pour d'autres questions.
L'intégralité des questions est consultable [ICI](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

[Article R. 554-31 du code de l'environnement](#)

[Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié](#) relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux

[Arrêté du 29 octobre 2018](#) fixant la liste des certificats, diplômes et titres de qualification professionnelle délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue par l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

[Arrêté du 18 décembre 2018](#) fixant la liste des certificats, diplômes et titres de qualification professionnelle délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue par l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

[Arrêté du 15 janvier 2019](#) relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Contact : santesecurite@fntp.fr

COMMENT CONNAÎTRE LES QUESTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POSÉES LORS DE L'EXAMEN PAR QCM (QCM-IPR) ? _____

Les questions QCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de [250 questions](#) élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes, et auxquelles sont associées des [illustrations](#).

Parmi les [250 QCM de ce fichier](#), 103 ont fait l'objet de précisions, modifications ou d'ajouts, notamment sur le sujet des risques électriques. L'ensemble de ces questions est signalé dans la première page du fichier des 250 QCM. Ces questions modifiées et ajoutées sont susceptibles de figurer parmi les questions tirées aléatoirement lors de l'examen.

Rappel : actuellement et jusqu'au 1^{er} janvier 2022, les questions QCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de [178 questions](#) auxquelles sont associées des [illustrations](#).

QUELS SONT LES CRITÈRES DE RÉUSSITE À L'EXAMEN ? _____

L'examen pour les profils « concepteur » et « encadrant » comprend 40 questions, celui pour le profil « opérateur » comprend 30 questions. Des questions sur les risques électriques sont désormais intégrées dans les questions prioritaires.

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- réponse bonne : + 2 points ;
- réponse « je ne sais pas » : 0 point ;
- réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point ;
- réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points (nota : les questions prioritaires sont signalées dans la liste complète téléchargeable mais elles ne le sont cependant pas le jour de l'examen).

Score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » ou « encadrant » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points).

Score minimal pour réussir à l'examen « opérateur » : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).

Le QCM-IPR est susceptible, au fil des ans, de connaître des ajouts et modifications approuvés par le comité de pilotage national réuni à l'initiative du ministère de la Transition écologique (MTE). Ils feront systématiquement l'objet d'une publication sur le [portail Internet](#) au moins 3 mois avant d'être mis en application par le centre national d'examen du MTE.